



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille sept, le six septembre
le Conseil municipal de la Commune de VIVEROLS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de Monsieur Joannès CHABRIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil municipal : 31/08/2007

PRESENTS : MM. CHABRIER – MATICHARD – CHAUVE –
CUSSONNET – BICHELONNE – FAVEYRIAL - PACCALIN

ABSENTS : MM. OLLIER – GRANGIER – PORTENEUVE

Madame Pascale BICHELONNE a été élue secrétaire.

OBJET :

Forfait vanne cassée

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que seuls les employés
communaux ont le droit d'ouvrir et fermer les vannes d'eau chez les
particuliers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de faire payer la somme
forfaitaire de 200 euros (deux cent euros) à toute personne qui aura cassé sa
vanne d'eau en voulant l'ouvrir ou la fermer sans faire appel aux services
techniques de la commune.

Accord est donné à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;
Pour copie conforme.

Le Maire,
Joannès CHABRIER

